

## SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, le premier MARS à 20h30, les membres du Conseil Municipal de MAUVIÈRES, réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VIOLET Michel, Maire.

Présents : MM. AUBIER Richard - BRANJARD Florian - CAILLÈRE Alain - D'OUINCE Olivier - LEMELIN Rémi.  
Mesdames BATIER Laura et PICAUD Gaëlle.

Absents : M. LÉONARD Gilles. Mmes BAILLARGEAT Raymonde et RAOUI Christelle.

Secrétaire de séance : Mme BATIER Laura.

Date de convocation : 17.02.2017

PRÉSENTS : 08

VOTANTS : 08

### **Objet : Opposition au transfert de compétences PLUI à la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové n° 2014-366, du 24 mars 2014 (dite loi ALUR), modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, relatives aux Communautés de Communes et d'Agglomération.

Elle donne désormais aux E.P.C.I. la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la Loi, pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, *soit le 27 mars 2017, sauf dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population (minorité de blocage), s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité.*

Il en résulte que le transfert aux Communautés de Communes et d'Agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017, sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus ».

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme,

Et vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE de s'opposer au transfert de la compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) à la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin.

### **Objet : Attribution de subventions au titre de l'année 2017.**

Le Conseil Municipal, ouï le détail de Mr le Maire et après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- AMI 36 :	140, 00 €
- SPA DE L'INDRE :	150, 92 € (0,44 € x 343 habitants)
- SOLIDAGO :	50, 00 €
- CAUE 36 :	60, 00 €

Il décide de ne pas subventionner INDRE NATURE, INITIATIVE BRENNE (subvention versée par la CDC Marche Occitane – Val d'Anglin), UDMR, ADMR, Prévention Routière, Ligue contre le cancer de l'Indre, Secours Populaire Français.

Dans un second temps, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes aux associations communales :

- COMITÉ DES FÊTES :	400, 00 €
- FAMILLES RURALES MAUVIÈRES/St HILAIRE :	300, 00 €
- SOCIÉTÉ DE PÊCHE « LA CARPE DE L'ANGLIN » :	200, 00 €
- LE SOUVENIR FRANÇAIS DE BÉLÂBRE :	50, 00 €

### **Objet : Autorisation de signature d'une convention avec la SDEI : Renforcement moyenne et basse tension souterrain électrique du lieu-dit « LA PLACE ».**

Mr le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier du 17/02/2017 de l'entreprise ALLEZ (sise 87520 ORADOUR S/GLANE) informant le renforcement moyenne et basse tension, pour le compte du SDEI, du lieu-dit « LA PLACE », commune de MAUVIÈRES. Il leur soumet une convention, relative à l'établissement et à l'exploitation de cet ouvrage.

Où l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- L'AUTORISE à signer la convention entre le SDEI et la commune de MAUVIÈRES.

**Objet : Demandes de subventions pour le projet de restauration de la toiture de l'Église et de la Sacristie – Ravalement des façades et des contreforts.**

Concernant le projet de restauration de la toiture de l'Église et de la Sacristie, ainsi que le ravalement des façades et des contreforts,

Afin de financer en partie ces travaux, Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter différentes subventions.

Il les informe que la Commune peut prétendre aux subventions suivantes : DETR, du Conseil Départemental de l'Indre, Fonds de Concours par la CDC Marche Occitane – Val d'Anglin et Dotation d'Action Parlementaire de Mme Frédérique GERBAUD, Sénatrice de l'Indre.

Il leur propose le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
DÉPENSES		RECETTES Estimation	
Toitures	38 589,75 € HT	DETR 20 %	19 460,75 €
Ravalement façades	38 770,00 € HT	CONSEIL DEPARTMENTAL 30 %	29 191,12 €
Ravalement contreforts	19 944,00 € HT	Fonds de Concours CDC MO-VA 20%	19 460,75 €
		Subvention parlementaire 5 %	5 000,00 €
		Autofinancement 38 %	24 191,13 €
Total HT	97 303,75 €	Total HT	97 303,75 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments mis à sa disposition et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord afin que soient déposées ces demandes de subventions, au titre des travaux de restauration de la toiture de l'Église et de la Sacristie – ravalement des façades et des contreforts,
- ACCEPTE les modalités de financement énoncées ci-dessus,
- DONNE tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer tous les documents de nature administrative, technique ou financière nécessaires au bon déroulement de ce projet.

**Objet : Vœu pour l'Hôpital du Blanc et contre le déménagement du Territoire.**

Mr le Maire rappelle et fait lecture aux membres du Conseil Municipal du protocole d'accord concernant le principe de la fusion des établissements de santé du BLANC et de CHÂTEAUROUX.

Les élus de MAUVIÈRES, l'exposé de Mr le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité se prononcent : POUR L'HÔPITAL DU BLANC et CONTRE LE DÉMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les hôpitaux de premier recours sont en effet INDISPENSABLES à la vie. Par leur proximité, ils limitent les coûts et les effets induits des déplacements. Pour des raisons d'aménagement du territoire, nous demandons que la solidarité nationale joue pour préserver cet hôpital de proximité avec au minimum ses compétences actuelles.

Ils demandent le respect du protocole d'accord tripartite ARS-CH de Châteauroux et du Blanc, d'avril 2016 dont :

- le maintien de la chirurgie complète et ambulatoire,
- le maintien de la maternité avec toutes les prérogatives d'une maternité de niveau I, sans restriction, avec la mise en place d'un stock permanent de cinq poches de plasma lyophilisé pour compléter en cas d'urgence hémorragique les cinq concentrés de globules rouges,
- le rétablissement de conventions équitables avec le CHU de Poitiers,
- l'orientation systématique vers les URGENCES du BLANC des personnes du bassin de santé du Blanc ayant appelé le 15 ou le 18, sauf urgence vitale,
- une véritable autonomie de gestion du site du Blanc. avec maintien des services administratifs.

Ils demandent le maintien de l'institut de formation en soins infirmiers et aides-soignants, indispensable pour garantir un nombre de soignants suffisant.

**Objet : Vœu relatif à la désertification médicale dans l'Indre.**

Monsieur le Maire fait lectures aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur Serge DESCOUT, Président du Conseil Départemental, sur la désertification médicale dans l'Indre.

Le nombre de médecins généralistes ne cesse de diminuer : 148 aujourd'hui contre 205 en 2006. L'effectif atteindrait donc un peu plus de 100 généralistes pour une population de 230 000 habitants d'ici 2019-2020. La cote d'alerte est largement dépassée, l'État doit prendre ses responsabilités et garantir à chaque citoyen, quel que soit son lieu de vie, un égal accès aux soins.

Vu l'urgence de la situation, il faut désormais s'armer contre le fléau de la désertification médicale et soutenir les médecins en exercice dans leur mission de santé publique.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de s'associer à l'initiative du Conseil Départemental pour relayer, à l'échelle nationale, l'inquiétude et les difficultés de nos concitoyens dans l'accès aux soins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'associe l'initiative du Conseil Départemental, pour relayer à l'échelle nationale, l'inquiétude et les difficultés de nos concitoyens dans l'accès aux soins.